



Plan de Modernisation des Elevages

Filière palmipèdes



Objectifs :

- Amélioration sanitaire des élevages de palmipèdes prêt-à-engraisser
- Développement et modernisation des bâtiments d'élevage (situés en dehors des ZRD*) ou de JA/NI dans le cadre de leur projet d'installation
- Modernisation des ateliers d'engraissement situés en ZRD
- Gestion des effluents d'élevage
- Amélioration du bien-être animal et de la biosécurité
- Réduction de la consommation d'énergie sur l'exploitation et production d'énergies renouvelables
- Optimisation des conditions de travail dans les bâtiments d'élevage.

Date limite de dépôt des dossiers auprès de la DDTM :



31 mai 2022

*ZRD : Zone à Risque de Diffusion

Pour qui ?

Exploitants agricoles (individuel ou société à objet agricole)

En ZRD, seuls les projets de développement d'unités de production prévus dans le plan d'entreprise ou le plan d'affaires de JA ou NI installés entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2021 pourront faire l'objet d'une demande d'aide.

Non éligibles : CUMA - Coopératives Agricoles - lycées agricoles.

Conditions d'éligibilité

Etre engagé dans la démarche PalmiGconfiance (être agréé au moment de la demande de solde)

Etre inscrit à la BdAvicole au moment du dépôt du dossier

Respecter les arrêtés relatifs à la biosécurité et les accords interprofessionnels

Critères de sélection

La procédure de sélection des dossiers s'appuie sur une grille de notation qui permet de classer les projets.

Dossier ultra-prioritaire (>= 100 points)

Dossier non prioritaire (de 70 à 99 points)

Dossiers non retenus (<70 points).

Montant des aides

Plafond investissement

	Bénéficiaire hors GAEC	GAEC composé de 2 associés	GAEC composé de 3 associés et plus
Dossier PME	100 000 € HT	180 000 € HT	250 000 € HT
Majoration HVE	110 000 € HT	198 000 € HT	275 000 € HT
Majoration JA / NI	115 000 € HT	207 000 € HT	287 500 € HT
Majoration HVE + JA / NI	125 000 € HT	225 000 € HT	312 500 € HT

* HVE : certifiée HVE au plus tard lors de la demande de solde

Taux d'aide : 40 %

+10 % pour les projets d'amélioration sanitaire

Dépenses éligibles

- Les investissements matériels exclusivement liés au projet, en lien avec les enjeux de l'opération (liste en complément)
- La location de matériel et les matériaux liés aux travaux d'auto-construction en lien direct avec le projet (la main-d'œuvre liée à l'auto-construction est exclue)

Deux ans pour démarrer les travaux à compter de la date de notification de la décision juridique d'attribution de l'aide.

La demande de solde complète devra être transmise à la DDTM avant le 30 juin 2024.



Contact pour constituer votre demande d'aide

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES - **Pôle élevage**

Cité galliane - BP 279 - 40005 MONT DE MARSAN cedex

tel 05 58 85 45 25 landes.chambre-agriculture.fr





INVESTISSEMENTS ELIGIBLES au PME PACTE en palmipèdes



Pour les projets d'amélioration sanitaire bénéficiant du taux d'aide majoré de 50 %, les porteurs de projets s'engagent à ne pas accroître leur production annuelle de palmipèdes PAE pendant 5 ans et, pour les unités de production situées en ZRD, à mettre en œuvre les recommandations du CIFOG en vue de sécuriser le risque sanitaire dans la filière palmipèdes à foie gras.

LOGEMENTS DES ANIMAUX

- Terrassement (y compris divers réseaux, maçonnerie, etc)
- Gros œuvre (y compris ossature, charpente, toiture, bardage, sol, gouttières et descentes d'eau, parois lisses, rideaux polycarbonates, menuiseries)
- Isolation pour les bâtiments neufs
- Tunnels, cabanes et abris destinés au logement des animaux (y compris cabanes mobiles et bâtiments en kit)

EQUIPEMENTS ET MATERIEL D'ELEVAGE

Equipements et aménagements fixes

- Equipements de distribution de l'alimentation : chaînes d'alimentation, boisseaux de stockage, trémies avec vis de transfert, automates d'alimentation, mangeoires à trémies
- Equipements de distribution d'eau : installation de lignes de pipettes
- Frais de plomberie et d'électricité inhérents aux aménagements et équipements intérieurs des bâtiments.

Maitrise de l'ambiance du bâtiment

Qualité de l'air, température, humidité et ventilation

- Equipements pour aérer, ventiler, protéger, et gérer l'ambiance du bâtiment en période chaude et en période froide : bardages fixes ou mobiles sur longs pans et pignons, trappes d'aération, volets, éclairants, protections brise-vent, sondes et systèmes automatisés de gestion de la température, de l'humidité et de la qualité de l'air, alarme, brasseurs d'air, ventilateurs, turbines, douches et asperseurs, systèmes de brumisation, cooling, extracteurs, échangeur d'air, gaines rigides etc.
- Equipements de pilotage et d'automatisation des paramètres d'ambiance : capteurs, sondes, boîtiers électroniques ... (logiciels et matériels informatiques non éligibles)
- Equipements de chauffage du logement des animaux (nécessitant pas l'utilisation de fuel)

Ambiance lumineuse

- Éléments translucides ou vitrées sur des bardages parois ou toitures, puits de lumière
- Installation de lumière intérieure en complément de la lumière naturelle : ligne électrique, système d'éclairage
- Système de programmation de lumière artificielle naturelle (ouverture de trappes, rideaux, obturateurs)

Sol, litière et aire de couchage

- Dispositifs d'épandage des litières permettant de réaliser l'épandage de paille, de granule, ou toute autre matière absorbante sans entrée ni sortie d'engins dans les structures couvertes.
- Revêtements : bétonnage du sol intérieur

Aménagements pour l'accès à l'extérieur et/ou au pâturage et/ou parcours

- Trappes pour l'accès au plein air : création de trappes normalisées et système d'automatisation ouverture
- Amélioration des abords et sorties de trappes (agrandissements des trottoirs) pour éviter les boubiers sur des zones de passages répétés

Autres équipements

- Tout dispositif de Clôtures fixes ou mobiles pour les parcours
- Dispositif de cloisonnement des lots
- Electrification de clôtures
- Pompe doseuse, système de traitement de l'eau (peroxydation...)
- Caisse et matériel de manipulation des animaux
- Système d'embucage souple pour le gavage
- Equipements d'adaptation de la gavageuse
- Equipements de sécurité : groupe électrogène fixe et dédié
- Equipements de contention, de tri, de pesée, télésurveillance
- Investissements et équipements évitant l'écoulement des eaux pluviales et la dilution des effluents
- Logements collectifs spécifiques et leur mécanisation électrique
- Matériel de ramassage des volailles : porte container, trois points hydrauliques, rouleaux et tapis roulants de déplacement des caisses de transport des palmipèdes

Aménagement du site d'élevage

- Equipements contribuant à une meilleure insertion paysagère des bâtiments
- Petits travaux de création d'une zone tampon contre les eaux souillées (fossé/bourrelet) avant le cours d'eau.
- Aires bétonnées devant portes et portails, trottoirs de sortie des animaux, aménagement et stabilisation des abords et des accès, qui d'embarquement, aires de manœuvre
- Terrassement et grillages de soutien des structures de sol (dalles stabilisantes) notamment sur le pourtour des points d'abreuvements extérieurs et autres points de passage et de séjour des animaux.
- Aménagement du circuit des véhicules dans l'exploitation (chemin, passage canadien...).
- Externalisation des parkings hors des sites de production

Autonomie alimentaire

- Construction et équipements fixes directement liés à la fabrication d'aliments à la ferme (aplatisseur, cellules de stockage, convoyage, vis, automatismes)
- Investissements visant à l'étanchéité du sol des silos (ragréage, béton)

- Acquisition de systèmes d'alimentation et d'abreuvement en extérieur protégés de la faune sauvage
- Système antiperchage sur les lignes d'alimentation et d'abreuvement en extérieur

ENJEU EFFLUENTS D'ELEVAGE

- Ouvrages de **stockage** du fumier, du lisier (poche à lisiers) et des autres effluents: fosses, fumière, etc.
- **Protections** des ouvrages de stockage des effluents : clôtures
- **Couvertures** des ouvrages de stockage (dans la mesure où ces derniers optimisent la gestion économique ou environnementale, des effluents)
- Investissements visant à l'étanchéité des réseaux de collecte et des ouvrages de stockage des effluents
- Racleur automatique, hydrocurage
- Dispositif de collecte des eaux de lavage
- Dispositifs de traitement des effluents (ex : séparation des liquides et des solides, matériels d'homogénéisation du lisier par brassage ou broyage, quais et plateforme de compostage)
- Installations de séchage de fientes de volailles
- Matériels d'enfouissement des effluents lors de l'épandage : enfouisseurs, pendillards

ENJEU qualité sanitaire et Biosécurité

Pour éviter l'accès de la faune sauvage aux aliments et à la litière

- Filet, grillage pour éviter les contacts avec la faune sauvage telle que la fermeture de tunnels
- Effaroucheurs, filets et supports de filets, panneaux ou filets de fermeture des entrées d'air, panneaux de signalisation d'élevage, barrières et clôtures attenantes aux bâtiments et aux abris d'élevage, clôture de l'unité de production
- Acquisition de silos de stockage d'aliment pour bâtiment mobile d'élevage en plein air
- Bâtiment et cellule de stockage de litière
- Protection contre la faune sauvage et les nuisibles, rénovation des parcs et volières : grillage et filets, effaroucheurs

Mesures de biosécurité générale

- Sas sanitaires et aménagements (douche, lavabo)
- Constructions et/ou aménagements d'un bloc sanitaire : lavabo, lave botte, pédiluve, vestiaire, wc, douche pour les zones d'élevage
- Équipements de gestion des cadavres : cloche d'équarrissage, bac d'équarrissage non réfrigérée, plateforme d'équarrissage, aménagement aires de dépôt des bacs, enceinte réfrigérée de stockage des cadavres
- Plateforme d'équarrissage, aire bétonnée ou stabilisée dédiée à la zone d'équarrissage
- Aménagement d'aire de lavage-désinfection pour le matériel en commun et le matériel de l'exploitation
- Tout système et équipement de lavage et/ou désinfection des animaux, locaux, matériel, véhicules
- Équipements de nettoyage : nettoyeur haute pression à eau chaude, canon à mousse, centrale de nettoyage-désinfection
- Équipements de désinfection : four thermique et autres équipements spécifiques
- Barrières sanitaires externes : citernes de collecte et fossés d'évacuation des eaux pluviales
- Matériels d'enfouissement des effluents lors de l'épandage
- Signalétique pour le site d'élevage
- Rénovation des parois des bâtiments afin de faciliter le nettoyage et la désinfection : enduit lisse...
- Aménagement de local d'isolement

ENJEU AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Economie d'énergie

- Echangeurs thermiques de type air-air, air-sol, puits canadien, VMC double-flux
- Isolation des bâtiments existants de logement des animaux

Energie renouvelable

- Chauffe-eau solaire thermique
- Chaudière à biomasse et matériel de valorisation associé
- Pompe à chaleur
- Équipement lié à la substitution d'une source d'énergie fossile (ex/ Puit canadien)
- Équipement lié à la production et à l'utilisation d'énergie photovoltaïque, si les deux conditions suivantes sont respectées :
 - . Aucune revente d'énergie sur le réseau des opérateurs
 - . Valorisation de la totalité de l'énergie produite pour les besoins de l'exploitation

DIAGNOSTICS

Dépenses éligibles plafonnées à 1 000 € HT par diagnostic

DIAGNOSTIC EFFLUENTS

Diagnostic de gestion des effluents DEXEL

DIAGNOSTIC BEA

Diagnostic PalmiGconfiance

DIAGNOSTIC Biosécurité

Diagnostic PalmiGconfiance

DIAGNOSTIC ENERGIE

Diagnostic réalisé avec une méthode conforme à l'instruction ministérielle DGPE/SDC/2018_382 du 15 mai 2018.

DEPENSES NON ELIGIBLES

Sont inéligibles les équipements d'occasion, en copropriété, en crédit-bail et le stockage de matériel agricole.

Les investissements de renouvellement ou de remplacement à l'identique ne sont pas éligibles.



Contact pour constituer votre demande d'aide

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES - **Pôle élevage**

Cité galliane - BP 279 - 40005 MONT DE MARSAN cedex

tel 05 58 85 45 25 landes.chambre-agriculture.fr

